

L'ACAMPADO

« Soyez toujours prêts à témoigner de l'Espérance qui est en vous » (1 Pet 3,15)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X
 Prieuré Saint Ferréol - Marseille - Aix - Carnoux - Corse

70, 60, 50, 40...PÂQUES

~ M. l'abbé Xavier Beauvais ~

AVEC le temps de la Septuagésime nous quittons le cycle de Noël et nous entrons dans le cycle de Pâques qui se termine avec le dernier dimanche après la Pentecôte. Ce temps de la Septuagésime est un temps de préparation éloignée à la fête de Pâques. Il est suivi par les quatre dimanches de Carême qui est un temps de préparation prochaine, puis par le temps de la Passion qui nous rappelle directement le mystère de la Rédemption auquel nous sommes invités à nous associer en prenant notre part des souffrances du Christ. La semaine sainte en est le point culminant. Ce temps correspond avec le passage de l'hiver au printemps, avec cette victoire du feu sur l'eau, de la lumière sur les ténèbres, de la vie sur la mort, de la grâce sur le péché.

Dans trois semaines nous aurons commencé le carême. Pâques c'est la résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ, modèle et gage de la nôtre à tous les niveaux de notre être : résurrection de notre corps vivifié par un esprit nouveau et un cœur nouveau. Mais il n'y a résurrection que là où il y a mort. Le violet que nous ne quitterons plus jusqu'à la nuit pascale nous rappellera la nécessité de mourir à nous-mêmes, d'entrer très loyalement dans cette voie de la pénitence et de la mortification sous toutes ses formes pour opérer en profondeur cette conversion de tout notre être. Conversion veut dire « retournement » « changement de direction ». Toute conversion valable doit commencer par une conversion de notre mentalité à partir de principes de foi bien établis qui eux restent intangibles.

C'est notre mentalité en effet qui conditionne les traits de notre cœur et qui donne une signification à la

maîtrise que nous devons exercer sur nos sens. Toute la liturgie vise à nous donner une mentalité qui s'adapte parfaitement au combat que nous allons entreprendre à l'ombre du calvaire, ce dernier donnant son sens plénier à la lutte que mène chacun de nous pour rester fidèle aux exigences de sa vie chrétienne. L'Évangile nous apporte une mentalité nouvelle en n'hésitant pas à heurter notre manière habituelle de penser et de juger, toujours cependant sans changer les principes intangibles de la foi.

« Le royaume des cieux est semblable à un père de famille qui sortit de grand matin afin d'embaucher des ouvriers pour sa vigne. » Et, en fin de journée, on se retrouve avec un salaire identique pour tous les ouvriers, que ceux-là aient travaillé une heure, trois heures, six, huit ou douze heures. Voilà une manière de concevoir la justice, bien déroutante pour nos mentalités cartésiennes. Et pourtant, quand on y réfléchit un peu, elle correspond à une appréciation très juste du service de Notre Seigneur Jésus-Christ, et, nous pourrions ajouter du service rendu au prochain par amour de Jésus-Christ. Quel est en effet, l'étalon-or sur lequel nous devons baser nos calculs quand il s'agit du service de Dieu ou de celui de notre prochain ? Cet étalon-or, c'est l'amour total et désintéressé. Il suppose la disponibilité, le désintéressement. C'est bien le cas de tous les ouvriers de cette parabole (sauf peut-être les premiers embauchés, tout au moins en esprit, sinon en fait). « Pourquoi êtes-vous restés ici toute la journée sans rien faire ? » est-il demandé aux ouvriers de la onzième heure ? « C'est que personne ne nous a embauchés » répondent-ils. « Nous sommes restés disponibles ». C'était la bonne réponse à donner. Cette parabole pourrait être rapprochée de celle des invités au

festin de noces. Tous ont été rejetés parce qu'aucun d'eux n'était disponible. Ils étaient tous pris par autre chose. Et ce manque de disponibilité est d'autant plus surprenant que, dans le premier cas, il s'agit de travail à effectuer, d'effort à fournir, tandis que dans le deuxième cas, il s'agit simplement de partager un repas, ce qui est quand même moins fatigant. Mais ne nous y trompons pas, dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de l'amour que Dieu nous propose. Il réclame notre don (c'est notre part d'effort) ou notre abandon (c'est l'invitation à partager sa joie). Ce qui se donne ou qui s'abandonne ne doit pas se reprendre sous une forme ou une autre. C'est se reprendre que d'estimer le salaire au prorata du travail fourni. C'est partager l'amour en deux parts et subordonner celui que l'on porte au maître et à l'ouvrage qu'il nous demande, à celui que l'on se porte à soi-même et qui se traduira par le salaire plus ou moins élevé que l'on espère recevoir en retour. Et pourtant, qui n'a jamais fait des heures supplémentaires uniquement pour les beaux yeux de son patron ? Celui qui y consent n'espère-t-il pas grossir son traitement en proportion ? Nous devons savoir que la justice de Dieu n'est pas la justice des hommes. La sagesse de Dieu qui est folie pour les hommes est pourtant celle dont il faut nous imprégner si nous voulons comprendre correctement le service et l'amour de Dieu. Nous consentons encore à donner à Dieu une partie de notre temps pour penser, vouloir, agir, prier en conformité avec ce qu'il attend de nous. Mais nous consentons très difficilement à être vraiment disponibles sans avoir autre chose à faire que d'être présents (comme au festin de nocce) pour partager sa joie. Pensez un peu: se tenir en présence de Notre-Seigneur sans avoir rien d'autre à faire ! N'est-ce pas ce qui nous semblerait le plus aliénant ! Nous dépenser: d'accord ! Nous gardons ainsi secrètement l'espoir d'augmenter notre avoir dans l'au-delà, c'est-à-dire notre béatitude.

L'amour de Dieu : d'accord ! à condition d'éprouver la réciprocité et de pouvoir en vérifier le partage. Chacun de nous se comporte vis-à-vis de Dieu comme un époux soupçonneux qui ne ferait pas confiance à son épouse et pour lequel l'amour n'est pas ce don sans retour fondé sur la confiance absolue avec oubli total de lui-même. Quand on se trouve engagé dans cette voie, on ne peut pas éviter un certain nombre de fautes contre l'amour envers Dieu et envers le prochain. Tout d'abord on prend un esprit fonctionnaire dans le service de Dieu comme dans celui du prochain. On s'acquitte de ses obligations sans élan et sans enthousiasme.

Lorsque Notre-Seigneur veut nous faire comprendre les conditions de l'entrée dans le royaume, quelques fois il prend une parabole ayant rapport avec le travail, d'autres fois, une parabole ayant rapport avec la fête et le

repos qui l'accompagne. Et une des preuves que les deux comportent bien le même enseignement c'est qu'elles se terminent toutes les deux par la même conclusion : « car il y a beaucoup d'appelés mais peu d'élus ». Ceux donc qui se permettent de se comparer à leurs semblables et d'estimer qu'ils sont sans doute meilleurs qu'eux, à en juger par la somme d'activités qu'ils donnent au Seigneur, risquent fort de se trouver dans l'illusion. Car ce qui compte aux yeux de Notre-Seigneur, ce n'est pas tellement ce que nous faisons, mais les dispositions avec lesquelles nous les faisons. Il ne s'agit pas cependant d'avoir uniquement de bonnes dispositions, il faut agir. La disponibilité est encore un des traits communs à ces deux paraboles. Les ouvriers qui ont été embauchés à la sixième, à la neuvième et à la onzième heure ont pu l'être parce qu'ils ne s'étaient pas laissés accaparer par un autre travail. De même les invités au festin qui étaient composés de vagabonds, de pauvres, d'estropiés et de boiteux, ont répondu à l'appel des serviteurs du maître, parce qu'ils n'étaient pas pris par toutes sortes d'affaires comme les premiers invités qui déclinèrent l'invitation pour ce motif.

C'est une preuve de plus que l'activité comme le repos peuvent nous conduire à Dieu. S'il en était autrement comment l'état d'immobilité forcée qu'apportent la maladie, les infirmités ou la vieillesse, pourrait-il être sanctifiant ? Quand Notre-Seigneur nous suggère qu'il faut travailler pour être un disciple digne de son maître, il prend plutôt l'exemple du veilleur : telle la parabole des vierges sages, ou celle du serviteur qui attend son maître qui peut arriver à toute heure, ou celle du serviteur qui fait bon usage des talents que son maître lui a confiés en

« Les mardis de la Pensée catholique »

Mardi 27 Février
à 20h00

14 bis, rue de Lodi
13006 Marseille

Conférence de

M. l'abbé Xavier Beauvais sur :

« Les missions jésuites au
Paraguay (troisième partie) »

les plaçant à la banque, ou bien il nous dit encore : « Que celui qui veut être mon disciple, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive ». La vraie fidélité à Notre Seigneur Jésus-Christ se présente donc toujours comme une réponse à un appel. Au point de départ, il doit y avoir la grâce, c'est-à-dire un appel gratuit. C'est là la doctrine catholique la plus certaine et c'est la meilleure réfutation que l'on puisse faire du laïcisme, Dieu ne couronne que ses propres dons, dons de la grâce comme dons de la nature. Nous sommes donc tous dans la situation de quelqu'un qui porte une croix à la suite de Notre Seigneur Jésus-Christ qui nous y appelle. Ordinairement ce n'est pas cet instrument là qu'on choisit quand on veut briller dans l'existence. Lorsqu'on suit la seule inspiration, on se propose de réussir dans une activité ou dans un domaine bien particulier, mais on cachera soigneusement toutes ses défaillances qui, aux yeux de nos semblables, ne peuvent pas se présenter comme des atouts en notre faveur. Devant Dieu comme devant notre prochain, on éprouvera quelque répugnance à se présenter dans toute la vérité de nos misères, comme des aveugles, des estropiés ou des boiteux selon les expressions de la parabole des invités au festin. C'est cet aveuglement sur notre propre cas qui nous rendra exigeants quand il s'agira de réclamer le salaire qui nous est dû et qu'on nous inclinera à nous préférer aux autres, à nous croire meilleurs qu'eux, même si c'est vrai, aux yeux de Dieu. Dès que nous cédon à cette tentation, nous cessons d'être disponibles. Ce n'est plus l'amour de Dieu ni l'amour du prochain qui nous animent. Si au contraire nous gardons une conscience vive que nous sommes membres les uns des autres, membres souffrants de Notre Seigneur Jésus-Christ, tous atteints d'une infirmité quelconque, bien que différente, nous commencerons par nous admettre les uns les autres. Nous voyant nous-mêmes dans la vérité de nos misères, nous pourrions montrer peut-être plus de compréhension et d'indulgence pour celles des autres, tant qu'elles ne nuisent pas au bien commun. Bien qu'œuvrant avec beaucoup d'application à notre salut personnel, ne négligeant aucun moyen, comme nous le recommande saint Paul dans l'épître, nous ne nous croirons pas pour autant justifiés, car nous garderons cette conviction que ce n'est

pas notre état qui nous justifie automatiquement mais la manière et la qualité selon lesquelles nous répondons à cet état que la Providence a permis ou a voulu pour nous.

S'il en était autrement, tout le monde devrait être sauvé ou perdu, selon l'état dans lequel l'existence l'a placé, ce qui serait une négation de la liberté. De même que saint Paul disait des juifs que « pour être postérité d'Abraham, tous ne sont pas ses enfants » de même nous pouvons dire des chrétiens que « tous pour être baptisés, ne sont pas pour autant fils de Dieu et de l'Eglise », « que beaucoup pour fréquenter, assidument les sacrements, n'en sont pas pour autant chrétiens fervents et fidèles disciples du Christ ». Dans l'œuvre de notre salut, il ne faut donc jamais se départir d'une certaine crainte, ce qui ne peut que favoriser l'amour authentique envers Dieu comme envers le prochain. C'est cette crainte qui nous fera souvent nous demander si nous éprouvons à l'égard de notre prochain les sentiments de Dieu pour lui. Ainsi la parabole des ouvriers envoyés à la vigne est pour chacun de nous une invitation à imiter au bénéfice du prochain, le geste du maître de la vigne, qui rétorque à l'ouvrier mécontent « Faut-il que tu sois jaloux parce que je suis bon ? ».

Si en effet, le maître peut donner autant à ceux qui sont arrivés les derniers, n'est-ce pas en partie grâce au travail qu'ont fourni les premiers ? Au lieu d'en éprouver du dépit, ne devrions-nous pas nous en réjouir ? C'est ainsi que nous participerons plus intimement et plus parfaitement à la bonté du maître.

Alors, en ce temps de la Septuagésime, nous voilà contraints de revenir à la notion de salut individuel avec tout ce qu'il comporte d'aléas et de luttes sans cesse renouvelés. Pleinement abandonnés et confiants en la grâce de Dieu, nous n'en poursuivons pas moins l'accomplissement de ce salut avec crainte, cette crainte en vertu de laquelle nous doutons de nous-mêmes, nous nous défions de notre nonchalance, de notre lâcheté, de toutes nos tendances pécheresses si souvent expérimentées, car nous savons que l'appartenance à l'Eglise, si elle est pour nous source de grâces multiples, nous fait contracter une dette plus grande vis-à-vis de Dieu et du prochain.



LE 24 février prochain, samedi des quatre-temps du Carême, Monsieur Philippe Pernet deviendra aux yeux de l'Eglise, M. l'abbé Philippe Pernet. A cette date en effet, les séminaristes étudiants de deuxième et de troisième année au Séminaire Saint-Pie X à Ecône recevront pour les premiers la Tonsure cléricale, pour les seconds les ordres mineurs de l'ostiarat et du lectorat. C'est une belle occasion, pour nous qui devons soutenir nos séminaristes par nos prières, de nous pencher pour la connaître, sur cette première cérémonie d'ordination, la tonsure, par laquelle l'Eglise dispose les jeunes lévites à monter, étape après étape jusqu'au sacerdoce.

De nos jours où l'immoralité et l'irrégion aveuglent les âmes, le sacerdoce qui est avant tout une fonction surnaturelle perd dans les esprits, le caractère divin qui lui est essentiel. On ne croit plus à la grandeur du prêtre, parce qu'on veut niveler toutes les conditions ! Le prêtre devient un homme comme les autres. Lui-même en vient à oublier ce caractère divin qui le sépare des autres hommes, si bien qu'il disparaît souvent dans la foule du peuple de Dieu, quittant la soutane où l'on reconnaissait avec respect l'homme de Dieu quand il passait.

Quel moyen plus normal pour conserver une haute idée du sacerdoce que de nous rappeler les formules et les gestes si suggestifs que l'Eglise emploie pour conférer aux hommes cette dignité sacerdotale qui est le cœur de notre religion. « Seigneur donnez-nous des prêtres ! » Savons-nous vraiment ce que nous demandons ?

L'autel ! Voilà bien la principale raison d'être du prêtre. Mais le sacrifice qui s'y déroule est quelque chose de si sacré, que l'Eglise ne peut consentir à confier cette charge qu'à celui qui sera passé par un long noviciat. Elle exige que l'aspirant au sacerdoce ne monte que progressivement jusqu'à l'autel. Ces étapes sont au nombre de trois :

Il faut choisir et marquer les sujets susceptibles de parvenir au terme de l'ascension : c'est la tonsure qui introduit dans la hiérarchie de l'Eglise.

Alors commence cette marche vers l'autel depuis la porte de l'église jusqu'aux degrés de l'autel en passant par la chaire et l'entrée du sanctuaire : ce sont les quatre ordres mineurs de portier, lecteur, acolyte et exorciste.

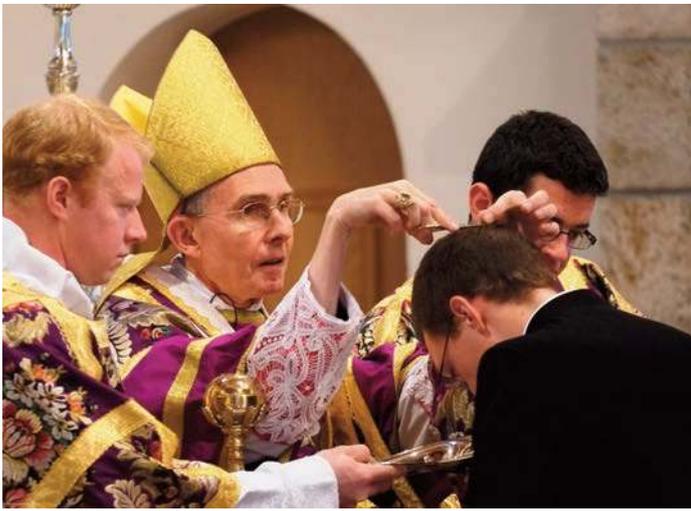
C'est enfin la montée à l'autel, avec la réception des ordres majeurs du sous-diaconat, du diaconat, et enfin la prêtrise.

La tonsure n'est ni un sacrement ni une partie du sacrement de l'ordre, contrairement aux étapes suivantes qui conduisent le jeune homme appelé par Dieu jusqu'à l'autel. Il ne faudrait pas pour autant en minimiser l'importance. La loi de l'Eglise nous invite à la tenir en haute estime en imposant une retraite de trois jours à ceux qui auront demandé à la recevoir.

Cette cérémonie est l'introduction officielle dans le corps social des consacrés à Dieu, le passage de l'état de laïc à l'état d'ecclésiastique. Recevoir la tonsure, c'est donc devenir clerc, c'est être incorporé au clergé. Ce mot « clerc », signifie : « part, héritage, propriété ». Si donc on nomme ainsi les ministres du Sacerdoce de Jésus-Christ, c'est afin de signifier qu'ils sont tout particulièrement la propriété de Dieu, comme Dieu doit être tout spécialement leur part d'héritage et leur possession.

La tonsure est en quelque sorte le rite d'adoption par l'Eglise d'un nouveau candidat au sacerdoce. C'est un rite très symbolique qui fut pratiqué dès le V^{ème} siècle. Lors de la cérémonie, l'évêque coupe successivement au jeune séminariste cinq mèches de cheveux en récitant la formule tirée du Psaume 15 : « Le Seigneur est ma part d'héritage et mon calice. C'est vous qui me transmettez cette part ». Cette cérémonie peu courante où l'évêque s'arme des outils du coiffeur dans son église exprime deux réalités : la première est cette intégration du séminariste dans les rangs du clergé. Dans l'antiquité en effet, une des formes en usage chez les différents peuples qui se partageaient l'Empire romain, était précisément de couper quelques mèches de cheveux à la personne que l'on adoptait. Le Sacerdoce du Nouveau Testament, ne devant plus se recruter comme celui de l'Ancien dans une





tribu choisie, il était naturel de recourir à une véritable adoption spirituelle pour introduire un jeune homme dans la famille des Lévites de la nouvelle Loi. L'Eglise, trouvant dans la vie civile un rite d'adoption, ne jugea pas utile d'en rechercher un autre : elle l'accepta et le sanctifia en l'introduisant dans ses institutions. Le Tonsuré s'engage ainsi à vivre au service de l'Eglise.

La seconde réalité exprimée par ce rite est le détachement des choses et de l'esprit du monde auquel doit travailler le nouveau clerc. Son unique part d'héritage est

désormais Jésus-Christ dont il s'est fait le serviteur en sacrifiant sa chevelure. C'est ce que lui signifie l'évêque dans cette prière : « Dieu tout-puissant et éternel, pardonnez nos péchés et délivrez de toute servitude du monde ceux que nous venons de choisir pour en faire vos serviteurs ».

Après les avoir ainsi dépouillé du « vieil homme », l'évêque revêt les Tonsurés du surplis blanc, vêtement de « l'homme nouveau qui a été refait selon Dieu dans la justice et la vraie sainteté » pour qu'ils songent toujours à travailler à l'accroissement de leur vertu qui doit les rendre semblables au Seigneur Jésus-Christ, leur nouveau modèle et qu'ils demeurent pour toujours exempts de la moindre souillure.

Ces deux rites de la tonsure des cheveux et de l'imposition du surplis sont les deux éléments essentiels de la cérémonie par laquelle un homme s'engage dans la voie du sacerdoce et sont enchâssés dans un cortège de prières et de chants des psaumes qui en rehaussent encore la beauté et l'expressivité. On pourra les lire dans le rituel des ordinations, ou mieux encore, les découvrir à Ecône le 24 février prochain à l'occasion de l'entrée dans le clergé d'un de nos séminaristes marseillais !

A NOTER DÈS MAINTENANT POUR LE MOIS DE MARS

- Dimanche 11 : Pèlerinage des familles à Cotignac organisé par le prieuré de Toulon*
- Dimanche 18 : Chemin de croix en Avignon à 15h30*
- Dimanche 25 : Procession des Rameaux dans les rues de Marseille à 10h00 à l'église Saint-Pie X*

LA PENSÉE DE MGR LEFEBVRE SUR LA POSSIBILITÉ D'UN ACCORD AVEC LA ROME NÉO-MODERNISTE

~ Maubert ~

Le problème qui s'est posé à Mgr Lefebvre dès le projet de séminaire à Fribourg était : d'une part, transmettre la foi et le sacerdoce aux jeunes gens qui recouraient à lui, et donc se protéger des erreurs conciliaires ; et d'autre part, faire œuvre d'Eglise. Les autorités actuelles étant imbuës des erreurs conciliaires, toute la difficulté est dans ces rapports avec lesdites autorités.

On peut distinguer trois périodes dans l'histoire de ces rapports. La première (1970- 1975), où la Fraternité était reconnue par les autorités romaines. La seconde (1975-1988), période d'intimidation, où Rome cherche à empêcher l'œuvre d'Écône de se répandre, et où Mgr Lefebvre se montre ouvert à des arrangements, pourvu qu'on le laisse continuer son œuvre telle quelle. Enfin, la troisième (1988-1991), où Mgr Lefebvre, constatant l'impossibilité d'un arrangement tant que Rome est moderniste, continue son œuvre paisiblement, en attendant la conversion des autorités en place.

PREMIÈRE PÉRIODE : LA FSSPX RECONNUE PAR LES AUTORITÉS ECCLÉSIASTIQUES

Le 1er novembre 1970, S.E. Mgr Charrière, évêque de Fribourg, érige canoniquement la FSSPX « à titre de *pia unio* ». Le 18 février 1971, le cardinal Wright rédige « le décret de louange », qui élève la FSSPX au rang d'institut de droit pontifical. Plus encore, le cardinal Antoniutti, préfet de la Sacrée Congrégation des religieux, a permis au père Snyder et à un autre religieux américain d'être incardinés directement dans la FSSPX. Ces actes sont encore plus importants que le décret de louange. Le 6 mai 1975, Mgr Mamie, successeur de Mgr Charrière, supprime la FSSPX. Il semble que cette suppression soit illégale ; néanmoins, de facto, depuis lors, la FSSPX est considérée par toutes les autorités de l'Église comme n'existant plus juridiquement.

Quant aux raisons de cette suppression, elles sont clairement exposées par Mgr Lefebvre : c'est essentiellement la question liturgique, le refus de la nouvelle messe, le refus de l'application des orientations et décisions du concile Vatican II. La goutte d'eau faisant déborder le vase a été la déclaration du 21 novembre 1974. « Cette déclaration, dit Mgr Mamie, a été pour moi la confirmation que je ne pouvais plus, en conscience, soutenir votre Fraternité. » Mgr Lefebvre fit un appel qui fut

rejeté sans forme de procès. « Les attaques contre Écône, dit-il, apparaissent clairement comme une manifestation de ce que S.S. Paul VI a dénoncé sous le nom d'« autodestruction » de l'Église. Dans ce cas, au-delà de nos indignes personnes, notre devoir est de combattre pour l'honneur de Dieu, la foi catholique et une relève sacerdotale aussi compromise que vitale pour la sainte Église. [...] C'est pourquoi [...] je continuerai de former dans la fidélité à l'Église romaine de nombreux jeunes gens qui m'ont fait confiance, tout heureux d'avoir enfin trouvé un séminaire où ils puissent apprendre à devenir, tout simplement, des prêtres catholiques. »

Jusqu'à sa mort, ce sera une constante chez Mgr Lefebvre : jusqu'au bout il cherche à respecter la légalité (faisant appel, etc.). Mais s'il n'obtient pas gain de cause, constatant qu'il a affaire à des gens qui détruisent l'Église, il passe outre, sans état d'âme.

Jean Madiran concluait sur cette affaire :

« Ces documents confirment (s'il en était besoin) qu'il n'y a guère d'espoir, humainement, que la Fraternité sacerdotale de Mgr Lefebvre puisse retrouver une existence canonique aussi longtemps que le pouvoir administratif dans l'Église restera confisqué par le parti sectaire et persécuteur qui tient Rome sous la botte de son occupation étrangère [...]. Par fidélité à l'Église, [Mgr Lefebvre] persévère dans la formation de vrais prêtres. Il suffit de préciser que cette occupation continuera tant que les autorités romaines n'auront pas repris la tradition et rejeté la doctrine conciliaire, et l'on a les conclusions que tirera Mgr Lefebvre en été 1988. »

SECONDE PÉRIODE (1975-1988) - RECHERCHE D'UN MODUS VIVENDI

Mgr Lefebvre intervient en privé auprès du pape

PAUL VI

Lors du consistoire du 24 mai 1976, Paul VI déclare Mgr Lefebvre « hors de l'Église », pour avoir désobéi. « Hors de quelle Église, demande Madiran. [...] Il y en a deux. Et Paul VI n'a pas encore renoncé à être le pape de ces deux Églises simultanément. Dans ces conditions, " hors de l'Église " ne tranche rien. Qu'il y ait présentement deux Églises avec un seul et même Paul VI à la tête de l'une et de l'autre, nous n'y sommes pour rien, nous

ne l'inventons pas, nous constatons qu'il en est ainsi. »

Suite aux ordinations du 29 juin 1976, le 1 juillet, Mgr Lefebvre est suspens a divinis.

Cette mesure est suivie, pour les prêtres de la FSSPX, des premiers refus de juridiction. « A partir du mois de juillet, dit Jean Madiran, la guerre n'est plus masquée ni freinée. La faction qui tient l'Église militante sous le joug de son occupation étrangère veut une victoire rapide. Elle a besoin d'écraser toute résistance catholique. »

Malgré les condamnations, Mgr Lefebvre cherche à agir auprès des autorités romaines pour remédier à la situation, en obtenant la liberté d'action pour la FSSPX, et en faisant entendre la voix de la Tradition.

De façon inespérée, Mgr Lefebvre est reçu en audience par Paul VI le 11 septembre. Il lui demande de laisser aux traditionalistes faire ce qu'ils ont toujours fait. « Vous n'avez qu'un mot à dire et tout rentre dans l'ordre. [...] Qu'on nous laisse faire cette expérience. Mais je veux bien rentrer en relations normales et officielles avec le Saint-Siège, avec les congrégations. Au contraire, je ne demande que cela. »

En venant aux problèmes de fond, il lui dit : « Mais revoyez les textes de la liberté religieuse, deux textes qui se contredisent formellement, mot pour mot. Et des textes importants, dogmatiques. Celui de Grégoire XVI et celui de Pie IX, *Quanta Cura*, et celui de la liberté religieuse, mot pour mot ils se contredisent. Qu'est-ce qu'il faut choisir ? » - « Ah, répond Paul VI, laissez ces choses-là, n'entrons pas dans les discussions. » Bref, Rome fait l'impasse sur la doctrine et exige l'obéissance à la personne de Paul VI. C'est le refus de toute discussion. De son côté, tant pis, Mgr Lefebvre continuera. « Alors, quoi qu'il arrive, même si demain je devrais être excommunié, eh bien, qu'est-ce que vous voulez, je serai excommunié, mais excommunié peut-être, sinon par des francs-maçons [...] eh bien, je dirais que c'est un brevet de fidélité à l'Église de toujours. »

LE CARDINAL SEPER



« Cependant, les années passèrent. L'abus de pouvoir était si évident que l'opinion publique manifestait de jour en jour plus de sympathie pour les victimes ». Il fallut attendre trois ans et demi pour que fût décidée une enquête plus approfondie sur la doctrine

professée par Mgr Lefebvre et enseignée à Écône. Le 28 janvier 1978, le cardinal Seper, préfet de l'ex-Saint-Office, envoyait à Écône un abondant questionnaire. Pour longtemps, c'est désormais la Congrégation pour la Doctrine de la Foi (CDF) qui prend le dossier. On daignait enfin aborder les questions de doctrine, semblait-il.

Dès son accession au Siège de Pierre, Jean-Paul II reçoit Mgr Lefebvre en audience. Le pape se dit prêt à « lire le Concile Vatican II à la lumière de la Tradition ». Mgr Lefebvre trouve cette expression passable à la rigueur. Dans une lettre qu'il lui envoya juste après, le 24 décembre 1978, Mgr Lefebvre réitéra ce qu'il avait demandé à Paul VI : « Nous vous conjurons de dire un seul mot [...] aux évêques du monde entier : « Laissez faire » ; « Nous autorisons le libre exercice de ce que la tradition multi-séculaire a utilisé pour la sanctification des âmes. » Il préfère cette entente pratique à des discussions. « Je crains que des discussions prolongées et subtiles n'aboutissent pas à un résultat satisfaisant et fassent trainer une solution qui, j'en suis persuadé, doit vous apparaître urgente. La solution ne peut, en effet, se trouver dans un compromis qui pratiquement ferait disparaître notre œuvre. »

A ce stade, il est donc exact de dire que Mgr Lefebvre préfère une solution pratique ; c'est ce qui ressort des discussions des mois précédents avec la Congrégation pour la doctrine de la foi ; les discussions se sont enlisées ; le cardinal Seper semble ne pas comprendre, exige d'accepter le Concile sans discuter... Ce que demande Mgr Lefebvre est donc un « accord pratique » sans contrepartie doctrinale. Mgr Lefebvre suppose chez le pape et les évêques la bonne volonté et la sincérité pour aider fidèles et prêtres de la tradition.

A la demande du pape, Mgr Lefebvre rencontre le cardinal Seper pour le bilan sur le questionnaire. L'entretien a été un vrai « interrogatoire », les relations entre Écône et Rome en resteront là.

Lors des ordinations de 1980, il réaffirme sa position : rester ce que nous sommes, prêcher la Vérité, continuer l'Église. Puis, « si le Bon Dieu le veut, Il nous réintégrera dans l'Église officielle, tels que nous sommes. [...] Nous rentrerons dans l'Église officielle puisqu'on nous a jetés hors de cette Église officielle qui n'est pas l'Église réelle, une Église officielle qui a été infestée de modernisme. [...] Nous en sommes persuadés, [...] les choses s'arrangeront bientôt. [...] Nous sommes peut-être plus près que jamais de cette solution de pouvoir être reconnus officiellement dans la sainte Église, comme FSSPX, et avec tout ce que nous sommes, tout ce que nous pensons, tout ce que nous croyons, tout ce que nous faisons ». En novembre, à Angers, il redit : « Nous demandons simplement, peut-être, de ne pas trop discuter les problèmes

théoriques, de laisser les questions qui nous divisent, comme celle de la liberté religieuse. On n'est pas obligé de résoudre tous ces problèmes maintenant, le temps apportera sa clarté, sa solution. Mais dans la pratique, comme je l'ai dit maintes fois, qu'on nous laisse faire l'expérience de la Tradition. »

« L'OUVERTURE » DU CARDINAL RATZINGER

A la mort du cardinal Seper, début 1982, le cardinal Ratzinger lui succède à la tête de la Congrégation pour la doctrine de la foi. Dès le 25 mars, Mgr Lefebvre le rencontre à Rome. Il lui expose clairement sa position. « Ah, m'a dit le cardinal, c'est très ennuyeux, il faudrait quand même qu'on trouve une solution. Ma solution, lui ai-je dit, elle est très simple : acceptez ce que nous vous demandons depuis de années [la liturgie traditionnelle]. Donnez-nous ce que nous désirons. C'est tout. Sans solution, nous sommes passés à une autre chose : la question canonique. » C'est-à-dire la question des ordinations sans autorisation. Il semble qu'à ce stade, quand Mgr Lefebvre parle d'« expérience de la Tradition », c'est distinct de la solution canonique. Mais il l'évoque toutefois juste après : « Si notre Société est de nouveau reconnue par Rome [...] nous acceptons. Nous pourrions très bien dépendre d'une société ou d'une congrégation romaine. Nous n'y voyons pas d'inconvénient. La question canonique serait immédiatement et totalement réglée. » Notons bien les éléments : qu'on nous laisse faire ce qui a toujours été fait, et de surcroît, qu'on nous reconnaisse, comme nous avons été reconnus jadis.

Le cardinal écrit à Mgr Lefebvre suite à leur entretien. Il n'évoque pas du tout la solution proposée par Mgr Lefebvre, mais l'informe que le pape a créé une commission cardinalice pour étudier et trouver la bonne formule.

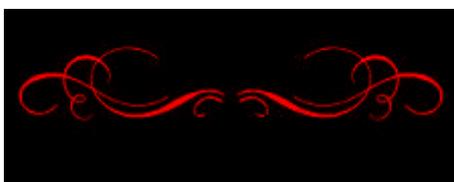
Le 23 décembre 1982, la commission ayant achevé son travail et le pape l'ayant approuvé, le cardinal envoie à Mgr Lefebvre la réponse romaine. Le pape veut bien nommer un visiteur si l'archevêque accepte de signer une déclaration doctrinale en deux paragraphes : on demande à Mgr Lefebvre d'adhérer à Vatican II à la lumière de la tradition ; reconnaître que la nouvelle messe « a été promulguée par la légitime et suprême autorité du Saint-Siège, [...] et que, par voie de conséquence, ce missel est en lui-même légitime et catholique. En conséquence de quoi, je n'ai pas nié et je ne nierai pas la validité des messes célébrées fidèlement selon le Nouvel Ordo.

Enfin, je ne veux pas insinuer que ces messes soient de quelque manière hérétiques ou blasphématoires et je tiens à affirmer qu'elles ne doivent pas être refusées par les catholiques. » Le cardinal précise que ces deux points ne peuvent être modifiés. La visite aura comme but de trouver un statut canonique adéquat ; la conséquence sera l'acceptation du droit canonique. Notons tout de suite que, pour le Saint-Siège, reconnaître que la nouvelle messe a été légitimement promulguée, entraîne nécessairement sa légitimité, et donc, qu'on ne peut en détourner les fidèles.

Commentant cette lettre, Mgr Lefebvre montre que les relations se tendent. Sur la reconnaissance de la promulgation légitime du nouveau missel : « en conséquence, dit-il, je dois cesser d'en détourner les fidèles par mes critiques. » Il commence à flairer le piège de l'expression : « Le Concile à la lumière de la tradition », « Pour le cardinal Ratzinger, il ne s'agirait pas d'interpréter le Concile à la lumière de la tradition, mais plutôt d'intégrer le Concile au sein de la tradition. C'est facile à dire, mais il faut pouvoir le faire ! » Mgr Lefebvre affirme que toutes les divergences se cristallisent autour de la messe.

Ainsi, le 5 avril, Mgr Lefebvre répond directement au pape, par le refus du paragraphe sur la messe, et en exposant en quel sens précis il entend l'interprétation du Concile « à la lumière de la tradition ». Il y demande la liberté de dire la messe traditionnelle, la réforme du *Novus Ordo Missae* pour le rendre conforme à la foi catholique, et la réforme des textes du Concile contraires au Magistère officiel de l'Église.

Le 20 juillet, le cardinal Ratzinger répond à la lettre du 5 avril. Il y dit la déception du Saint-Père du refus de la proposition romaine. Le cardinal explique notamment sa surprise de voir la divergence sur l'expression « le Concile interprété à la lumière de la Tradition ». « Aussi le Saint-Père est-il étonné que même votre acceptation du Concile interprété selon la tradition demeure ambiguë, puisque vous affirmez immédiatement que la Tradition n'est pas compatible avec la Déclaration sur la Liberté religieuse. » Commentaire de Mgr Lefebvre : « Cela signifie que les textes du Concile peuvent tous être intégrés dans la Tradition. Que devient alors la " Lumière " de la Tradition ? »



DIEU, qui visiblement protège la patrie, concéda aux catholiques de 1943 la grâce de gagner la bataille qu'ils perdirent en 1884.

Et non pas que nous ayons été meilleurs qu'eux. A de nombreux points de vue, ils furent meilleurs que nous, et ils combattirent mieux que nous.

Ils firent des sacrifices que nous n'avons pas fait parce qu'ils eurent un gouvernement national contre, et nous en faveur, décidément en faveur.

La terrible bataille religieuse en 1884 signifia pour beaucoup de catholiques éminents la perte de positions très estimées.

Jose Manuel Estrada fut exonéré de sa chaire de Droit Constitutionnel par le Président de la république, le général Roca. Emilio Lamarca de même. A Cordoba les insignes docteurs jurisconsultes Raphaël Garcia et Nicolas Barotaran furent dépossédés de leurs chaires. Le vicaire capitulaire, Monseigneur Jeronimo E. Clara, gouverneur de l'évêché de Cordoba, au siège vacant, fut privé de sa charge ; et l'évêque de Salta, Frère Bonaventure Risso Patron, destitué autant que le pouvait le pouvoir civil. Finalement, le nonce du Pape, Monseigneur Mattera fut expulsé du pays.

On peut mesurer l'indignation des catholiques quand on sanctionna la loi qui arrachait le Christ des écoles argentines, en relisant les articles de son journal officiel « La voix de l'Eglise » qui, dans le numéro du 27/06/1884 eut le courage de signer ces sévères paroles :

« L'école athée est aujourd'hui une réalité parmi nous (...) Fruit d'un véritable assaut parlementaire, concoctée dans des réunions clandestines et dirigée depuis dehors par le grand chef de la maison de commerce et ses dépendants. »

Cette loi – un seul article de cette loi – que ses partisans appelèrent « d'enseignement laïc » et que le P. Vespignani appela en son temps « égorgement d'innocents » ne fut autre chose qu'un artifice de la maçonnerie.

Le pape Léon XIII dans sa très fameuse encyclique « Humanus Genus » du 20 avril de la même année, avait dénoncé la conspiration mondiale de cette secte contre l'enseignement religieux.

« Et, en effet, dit le Pape, l'unique éducation qui plait aux francs-maçons, par laquelle, selon eux, il convient d'éduquer la jeunesse, c'est celle qu'ils appellent laïque, indépendante, libre, c'est-à-

dire qui exclut toute idée religieuse. »

L'école laïque fut conçue par les déistes, les encyclopédistes français à la fin du XVIIIe siècle, mais elle paraissait tellement absurde que pas même la Révolution Française put l'implanter. Combattue par les plus nobles hommes d'Etat et écrivains, considérée comme une monstruosité antipédagogique, elle n'entra dans les lois françaises que le 28 mars 1882. Deux ans après nous l'avions, nous.

Victor Hugo, dans son livre « Les Misérables » peignant son personnage Jean Valjean, dit qu'il apprit à lire à 40 ans sans apprendre de religion.

« Alors il comprit, explique Victor Hugo, que fortifier son intelligence, c'était fortifier sa haine (...) en certain cas l'instruction et la loi peuvent concourir à renforcer le mal. »

Un philosophe libéral et homme d'Etat comme Julio Simon s'est dressé avec grande éloquence contre l'enseignement laïc qui s'imposait sous couleur de respecter la conscience.

« Nous croyons, disait-il dans son livre « Dieu, patrie et liberté » qu'une école est décidément neutre et respecte, dans la mesure qui convient, la liberté de conscience, si dans cette école on permet à un enfant athée – qui pourrait se trouver par hasard parmi nos élèves – de sortir de la classe pendant qu'elle explique ses croyances aux 99 élèves croyants. »

Triomphants en France, nos libéraux, parmi lesquels quelques-uns qui se disent catholiques libéraux, se précipitèrent pour importer l'initiative, impatients d'extirper du cerveau innocent des enfants argentins toute notion de Dieu, sous prétexte de liberté.

Il ne semble pas qu'ils sentissent quelque scrupule.

Ses manifestations triomphales font croire qu'ils expérimentent la jouissance ignare des sauvages qui écrasent le crâne encore mou des nouveau-nés pour leur donner la forme extravagante qu'il leur plait, même si elle était contre nature.

L'école argentine fut depuis ce jour, une fabrique d'enfants athées. Et il y eut des argentins qui voulurent que perdurât cette monstruosité. Mais Dieu ne le voulut pas.

La reconquête de l'enseignement religieux, réalisée le 31 décembre 1943, fut sans doute la plus grande victoire

du catholicisme argentin dans toute son histoire.

L'absence de moyens, la disproportion entre l'action engagée et le résultat obtenu montre de manière criante que le doigt de Dieu fut là et que ce fut le miracle le plus splendide de notre temps.

L'histoire est encore fraîche.

Même si notre constitution, depuis ses premiers mots, est catholique, on imposait pourtant à nos écoliers l'ignorance obligatoire du Christ, à tel point que durant plus d'un demi-siècle, le Conseil National de l'Education n'approuva jamais un livre dont le texte contenait la moindre allusion à la religion de l'Etat.

Il suffit de se rappeler le fait suivant, extravagant : on présenta un jour au Conseil National de l'Education, pour approbation comme texte de lecture, une petite œuvre qui contenait une précieuse image, la photographie de la grandiose statue du Christ Rédempteur, érigée dans la Cordillère des Andes, sur la frontière entre le Chili et l'Argentine. La commission de professeurs, qui étudia le cas, considéra cette image comme un attentat à la liberté de conscience des enfants scolarisés et exigea son retrait pour concéder son approbation.

L'auteur n'eut d'autre remède que de se soumettre. La divine figure de Celui qui a dit : « *Laissez venir à moi les petits enfants* », ayant été éliminée, le livre qui avant n'était pas autorisé aux mineurs, était sur le point de pénétrer dans les écoles, si bien que, et afin de ne pas faire apparaître une page blanche, l'éditeur ingénieux exécuta le projet qu'au lieu du Christ des Andes apparaisse la photographie d'un gaucho à cheval (...)

Pendant 60 ans, de 1883 à 1943, on nous a fait boire cette cigüe intellectuelle sous l'étiquette de la liberté de conscience.

Afin de prévenir la présence problématique à l'école de quelque enfant méthodiste, juif ou mahométan on empêchait les enfants argentins d'apprendre qui était le Christ et ce qu'était le christianisme.

Les mêmes qui se scandalisaient de ce que l'éditeur d'un livre classique du paganisme éliminât quelque passage scabreux, pour ne pas scandaliser la pudeur des jeunes filles et des jeunes étudiants ; les mêmes qui se moquaient de ces érudites éditions latines et grecques que publiaient les Jésuites pour leurs collègues qui s'appelaient « à l'usage du Dauphin » parce qu'on y étudiait le roi de France, d'où l'on avait retiré certains épisodes un peu inconvenants ; les mêmes qui censuraient cette délicatesse pédagogique comme si c'était la maladroite mutilation d'une œuvre d'art, n'ont aucune objection à mutiler l'histoire du monde, l'amputant de l'histoire du

Christ, depuis sa naissance d'où commencent à se compter les années auxquelles nous vivons et qui pour quelque chose s'appelle ère chrétienne. Il n'y a pas même un seul d'entre eux, aussi rude qu'il soit, qui ne le reconnaisse quand il date une lettre et inscrit justement les années à partir du moment où le Rédempteur vint au monde.

Cependant, cette aberration qui dura 60 ans, disparut, comme nous le disions, le 31 décembre 1943, en vertu du décret 18.411.

Leurs sectaires ennemis ne pourront pas réfuter cette triple affirmation :

- Ce décret-loi est l'unique loi qui obtint en sa faveur, dans toute la république, une insurrection effective et directe de 95% des pères de famille que l'on consultait chaque année.

Allez soumettre à référendum une des 12 000 lois qui nous rendent aujourd'hui si heureux et nous verrons laquelle d'entre elles obtient le 95% des suffrages en sa faveur !

- C'est l'unique loi qui chaque année se risque à affronter un nouveau plébiscite, car au commencement de l'année scolaire, les pères de famille déclarent de nouveau s'ils veulent pour leurs enfants, l'enseignement religieux.

- C'est l'unique loi qui ne violente la conscience de personne, car elle ne s'applique qu'à ceux qui veulent l'accepter. Si les lois pénales ou les lois sur les impôts, ou n'importe quelle autre loi ne s'appliquaient qu'à ceux qui consentent à les accepter, il est sûr que la plus grande partie de ces lois seraient refusées. Si, malgré les protestations que suscitent ces lois parmi ceux qui les supportent, nous continuons à croire qu'elles doivent se maintenir, comment ne considérerions nous pas comme juste une loi réclamée par 19 pères de famille sur 20, refusée par 1 seul sur 20.

A quelle raison d'équité, à quel esprit démocratique peut prétendre cet unique père qui parce qu'une loi ne lui plait pas et qui de plus ne s'applique pas à lui, prétend priver d'enseignement religieux les 19 autres pères de famille qui le veulent et qui le paient ? Nous sommes impatients de la réponse à cette question, non par de grands discours mais par 4 ou 5 lignes claires et décisives.

On donne l'argument suivant : en imposant à des pères de famille l'obligation de se prononcer en faveur de la loi ou contre, on établit entre eux une différence entre credo religieux, or ceci est anticonstitutionnel disent-ils « parce que nous sommes tous égaux devant la loi. » Il faut s'entendre : la loi n'« établit » rien, mais « dévoile » une différence qui existe déjà, ce qui ne doit être une honte pour personne. En haute mer aucun bateau n'a objection à montrer son drapeau, sauf les bateaux pi-

rates. Dans la vie civile personne ne peut avoir honte de dire : je suis protestant, je suis musulman, je suis juif, puisqu'en l'affirmant il ne lui en résultera aucun dommage. Et à chaque pas nous voyons qu'ils le disent, et même le publient à son de trompe quand ils supposent que cela peut servir à quelque propagande politique ou commerciale.

On n'argumente pas dans le sens que le credo de chaque personne est une question privée et qu'elle n'intéresse pas l'Etat. En Russie il en serait ainsi, mais chez nous c'est d'une importance capitale.

Un candidat à la présidence de la république pourrait-il occulter sa religion tenant prétexte de ce que son credo est une affaire privée ?

L'exercice d'un culte est une affaire privée, mais savoir à quel culte appartient une personne intéresse l'Etat et pour cette raison on l'interroge sur ce point.

Si nous acceptons comme anticonstitutionnel le fait de chercher à connaître le credo des citoyens, nous devrions alors déclarer anticonstitutionnelle la propre Constitution argentine qui impose comme condition indispensable pour être président ou vice-président de la Nation d'appartenir à la communion catholique, apostolique et romaine (article 76). Cela veut bien montrer la différence bien nette entre catholiques et non catholiques, interdisant en conséquence les non-catholiques, d'accéder à la suprême magistrature.

On pourrait alors reprocher aussi à la Municipalité de vouloir dévoiler le credo de la population en permettant que les catholiques, dans les cimetières, mettent une croix sur les tombes.

Que faudrait-il alors répondre à ceux qui ne voulant pas avoir de croix sur leurs tombes et ne voulant pas plus que l'on fasse remarquer qu'ils sont ennemis de la croix prétendraient laisser à la Municipalité de l'interdire à ceux qui la voudraient ?

Et que dirions-nous des cimetières juifs ou protestants ? Or le même critère doit s'étendre à l'enseignement. Si quelqu'un ne veut pas de la croix dans l'enseignement, qu'il ne la demande pas pour ses enfants, mais qu'il ne prétende pas que les enfants de ceux qui la veulent, ne l'obtiennent pas, car le masque de la liberté c'est la tyrannie de quelques-uns qui essaient de dominer la majorité.

Il y a des années, un certain quotidien de Buenos-Aires ayant observé que quelques-uns de ses clients ne voulaient pas mettre de croix sur les annonces mortuaires, décida de supprimer toutes les croix de toutes les annonces pour ne pas choquer les récalcitrants qui dési-

raient occulter leur credo.

Mais il advint que les catholiques protestèrent de voir leurs annonces publiées sans la croix, traditionnelle confession de la foi dans laquelle ils mouraient et préférèrent ne plus leur faire part des annonces.

Le quotidien dut céder, ce qui équivalait à dire à ceux qui ne voulaient pas de croix :

« Contentez-vous, vous qui êtes une petite minorité, de ne pas mettre la croix que vous détestez ; mais ne prétendez l'occulter à ceux qui la mettent, parce qu'ils l'adorent. »

Depuis lors, chaque jour nous pouvons constater dans la section respective que sur 20 ou 30 annonces avec la croix, il y en a une qui ne l'a pas.

Ce que les quotidiens font pour ne pas perdre les annonces, est-ce que l'Etat ne peut le faire, pour des raisons supérieures ?

Cela est-il contraire au principe selon lequel nous sommes tous égaux devant la loi ?

Les défenseurs de la loi 1420, de laquelle on a dérogé seulement un article, se remplissent la bouche l'appelant loi d'enseignement « laïc ». Vieux mensonge !

La loi 1420 ne fut jamais laïque, car dans son article 8 elle autorise l'enseignement religieux.

Elle fut rusée et hypocrite, car en disposant que cet enseignement devait être dispensé seulement par les « ministres du culte » et à des heures distinctes de celles des classes, on créa une impossibilité matérielle.

Si seuls les ministres du culte devaient dispenser cet enseignement, c'est-à-dire les prêtres, il n'y avait pas de maîtres de religion suffisants pour les 20 000 écoles et collèges disséminés dans tout le pays, dont beaucoup se trouvaient en des lieux où il n'y avait pas de prêtres.

De plus en imposant cet enseignement à des heures distinctes des heures de classe, cela rendait impossible aux élèves de recevoir ledit enseignement, puisqu'aucun écolier ne viendrait une heure avant ni ne sortirait une heure après l'horaire normal pour étudier une matière qui à l'heure du goûter la rendait intolérable. Est-ce du laïcisme ? Non, c'est stratagème, c'est perfidie.

Les législateurs de 1884 voulurent déterrer Dieu des écoles, mais ils n'osèrent pas confesser leur perfide propos. Ces messieurs savaient bien que les catholiques ne prétendirent jamais obliger les étudiants à pratiquer les rites de la religion. Ils se limitaient à leur enseigner, avec une préparation suffisante et de bonnes méthodes, qui est ce Dieu que la Constitution nationale invoque comme source de toute raison et justice et qui signifie l'obligation que la Charte impose au Congrès en son article 67 de

promouvoir la conversion des indiens au catholicisme.

Le gouvernement de la révolution de 1943, sous les deux présidents qu'elle eut, les généraux Ramirez et Farrell, émit environ 1250 décrets pour être convertis en loi.

Or, aucun de ces 1250 décrets n'eut la gloire de provoquer les colères de l'opposition comme le décret du 31 décembre 1943.

Les ennemis ont digéré avec plus ou moins de difficulté tous les autres, mais celui-ci les étrangla pour de bon. Que ce décret ait eu le rare privilège d'avoir accaparé tous les coups de canons a une signification.

Alors que les 1249 autres décrets furent définis en 5 minutes, celui-ci fut discuté pendant deux semaines.

Il faut comprendre l'amère désillusion de ceux qui se réjouissaient de voir le rédempteur des hommes expulsé des écoles argentines.

De la nuit au petit matin, au dernier jour d'une année historique, ils le virent revenir pour enseigner aux enfants, le chemin, la vérité, la vie.

Le ciment de leur sinistre travail de déchristianisation du pays venait de s'écrouler.

Pour travailler au cœur du peuple, il n'y a pas d'outil comparable à l'école, aucun autre outil qui n'atteigne toutes les couches sociales, les riches comme les pauvres, qui pénètre dans les villes et atteigne jusqu'aux derniers confins des campagnes.

Ni les journaux, ni la radio, ni le pupitre, ni les discours de rue ne sont équivalents à l'école car il y a des milliers de personnes qui ne lisent pas les journaux, qui n'écoutent pas les conférences, n'ont pas de radio et ne vont pas à l'église.

En revanche, tous les citoyens, un jour ou l'autre doivent aller à l'école et recevoir leurs enseignements durant des années.

Mais ne nous faisons pas illusion de ce que le peuple argentin jouira en paix de cette immense conquête. L'ennemi vaincu ne se consolera pas et n'oubliera pas. Il vivra, guettant la moindre erreur commise pour la dénoncer avec scandale.

Ils veilleront sur les textes d'enseignement, ils contrôleront les méthodes d'enseignement, ils épieront les professeurs, ils s'efforceront d'obtenir la diminution du nombre de pères de familles qui demandent cet enseignement, ce 95% qui les a blessés avec leur propre arme, eux si fanatiques du nombre.

Pour que cette loi se maintienne toujours, tous les catholiques doivent coopérer. La responsabilité des prélats qui ont science et autorité, est terrible.

N'augmentons pas leurs préoccupations avec d'inutiles commentaires.

Si de notre côté nous faisons ce qui nous correspond, Dieu, qui fit le premier miracle, d'imposer la dérogation de ce rusé article 8 de la loi 1240, nous aidera.

SOUTIEN À NOTRE ÉCOLE PROFESSIONNELLE

Pour soutenir l'école professionnelle Philibert-Vrau de la Fraternité St-Pie X, les entrepreneurs sont, pour la majorité, concernés par le versement de la taxe d'apprentissage d'ici fin février 2018.

Vous pourriez être des relais pour adresser quelques documents que nous pouvons fournir, à vos contacts ou les distribuer autour de vous.

Plus le nombre d'entreprises qui soutiennent cette école sera important, plus il sera possible de réaliser les investissements nécessaires à la formation des 43 élèves actuellement en formation (menuiserie, électricité, maçonnerie, aménagements paysagers et métiers de bouche).

Cela ne crée aucune concurrence déloyale vis-à-vis des autres écoles puisque cette taxe est un impôt obligatoire pour les entreprises dont seule une école professionnelle peut bénéficier.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir les papiers nécessaires à envoyer à vos contacts.

AU christianisme, les sans-Dieu reprochent de nous enserrer dans des règles rigides, dans une morale inhumaine à force d'être austère.

Ils lui substituent le paganisme qui reconnaît à l'homme le droit de jouir et lui en donne les moyens. Ils rejettent la doctrine de la charité fraternelle, source incessante de dévouements qu'ils jugent ridicules et de sacrifices volontairement acceptés qui leur paraissent amoindrir l'homme, et ils instaurent à sa place le culte de l'égoïsme... A quoi bon détailler ce tableau de notre vie contemporaine ? Nous en savons assez sur les principes de la morale athée pour n'être pas surpris de ses résultats.

DIVERSES ATTITUDES DES CATHOLIQUES EN PRÉSENCE DE CES ÉVÉNEMENTS

LES CROYANTS :

D'aucuns éclairés et soutenus par une foi profonde attribuant à juste titre les maux qui nous affligent à l'abandon de nos devoirs envers Dieu, se tournent avec confiance du côté du Souverain Maître qu'ils prient avec ferveur... Dans une société pervertie et démoralisée, il reste des hommes droits, loyaux et vertueux. Ils ne se laissent atteindre par aucune contagion mauvaise. Ils remplissent avec une conscience admirable leurs devoirs de chrétiens dans leur famille qu'ils élèvent dans la crainte de Dieu, dans leur profession qu'ils exercent avec honnêteté. Honneur à ces catholiques exemplaires, hélas, trop peu nombreux dans la société.

LES FAIBLES :

Il en est d'autres en plus grand nombre, dont le catholicisme est trop superficiel pour résister aux atteintes du mal. Blasés devant l'abandon de la morale traditionnelle, ils semblent ne pas s'inquiéter outre mesure de toutes les capitulations de conscience. Tant qu'ils ne sont pas les victimes personnelles des doctrines révolutionnaires aujourd'hui en cours, ils s'inquiètent peu. Il faut qu'une escroquerie soit bien corsée pour que leur sincérité s'en émeuve. A force de vivre dans un milieu amoral, ils deviennent eux-mêmes moins scrupuleux, moins consciencieux, moins honnêtes. S'ils gardent encore certaines pratiques religieuses, ils sont dépourvus de tout esprit chrétien. Leur religion n'est qu'une façade, elle n'a pas de profondeur, elle n'est pas une vie.

DEVOIRS DES CATHOLIQUES

DEVOIRS NÉGATIFS :

Voyons ce que nous ne devons pas être si nous voulons travailler chrétiennement au bien. Nous ne devons pas être des découragés.

NE SOYONS PAS DÉCOURAGÉS

Que le découragement s'empare des incroyants qui mettent toute leur confiance dans les seules forces humaines, c'est chose compréhensible : il arrive des moments où un homme, si intelligent qu'il soit, se sent noyé dans d'inextricables complexités, ou dépassé par des événements qu'il ne peut plus dominer, ou vaincu par une force supérieure qui l'écrase. Mais il ne saurait en être de même pour le chrétien qui croit en Dieu, en sa Providence, et en la force formatrice, jamais épuisée de l'Évangile et des sacrements.

Et pourtant, que de catholiques sont découragés et méritent les reproches que Jésus, au cours de sa vie publique adressait à ses apôtres. Tantôt secoués par la tempête sur le lac, ils avaient peur et le Maître les reprenait en ces termes : « Pourquoi craignez-vous hommes de peu de foi ? » Tantôt, las de tout, à l'heure où Jésus réclamait leur assistance ils s'endormaient au jardin de Gethsémani, et le Maître les secouait de leur torpeur et les interpellait : « Allons, levez-vous, voici qu'approche celui qui va me trahir ». Non, en vérité, le découragement qui paralyse toute activité n'est pas permis à celui qui croit en Dieu... S'il n'y a plus chez les baptisés une flamme assez vive pour éclairer et réchauffer, il y a chez beaucoup une mèche qui fume encore, ne l'éteignons pas.

DEVOIRS POSITIFS

SOYONS CONFIANTS DANS LA VALEUR DE NOTRE DOCTRINE

Au premier rang de ces devoirs, plaçons celui de la confiance, non pas d'une confiance qui ne serait qu'un optimisme irraisonné et sans fondement. La confiance dont nous parlons c'est celle que nous devons avoir dans la force de l'Église et des principes qui seuls permettent de transformer les individus et les institutions... Beaucoup de catholiques ne croient plus à cette force de l'Église. Comment y croiraient-ils ? Ils ne l'utilisent pas pour eux. Ils ne croient pas aux vérités évangéliques. Les

connaissent-ils seulement ? S'ils les connaissent, ils les redoutent.

C'est en vain que les souverains pontifes leur rappellent les principes qui doivent régir le mariage, l'éducation etc... Ils ne s'en soucient pas, et ils se permettent d'appeler vie chrétienne, l'habitude plus ou moins régulière de quelques actes de piété.

Aussi ne nous étonnons pas qu'ils prêtent l'oreille à tous les appels des faux-prophètes qui surgissent péri-

diquement, et que, méconnaissant le Sauveur du monde et ses divers enseignements, ils se mettent à l'école de tous les pseudo-sauveurs qui se succèdent, avec la prétention de détenir la vraie formule du salut de la société.

Il y a pourtant longtemps que notre Maître nous a prévenus :

« Si l'on vient vous dire que le Christ est ici ou là ne le croyez pas car il s'élèvera de faux prophètes »

FÉMINISME ET POUVOIR FÉMININ

Notre dignité est d'être des humains comme les autres ont affirmé les féministes.

L'extraordinaire hégémonie masculine dans la création d'œuvres magistrales, aussi bien en philosophie qu'en science, en musique, en peinture, était due à une hiérarchie sociale, qu'il fallait dissoudre pour libérer les potentialités des femmes.

Les féministes considéraient comme aliénant le pouvoir de l'intime (maternel) auquel on confinait par trop les femmes, et comme libérateur le pouvoir politico-intellectuel monopolisé par les hommes.

Il fallait grâce à l'égalité des droits entre les individus, prouver que le plus cher désir des femmes était d'accéder à la dignité du vrai pouvoir, celui du sens et de la pensée critique.

Ce que n'avaient pas perçu les féministes, c'est que le pouvoir des idées – philosophie, politique etc...- était en voie d'érosion dans une postmodernité qui se définit justement par la relativisation de toute espèce de sens.

Paradoxalement, et sous l'effet d'une espèce de retournement ironique de l'Histoire, le féminisme intellectuel apparaît débouté en une époque qui promeut la vision d'une femme jeune et libérée, plus à l'aise dans le monde éphémère de la consommation marchande et de la frivolité que dans celui des idées. On peut même se demander si d'une certaine manière, le féminisme n'a pas été un des ultimes avatars du rationalisme par la pensée des « lumières » et du positivisme. (...) ce que nous avons sous les yeux c'est une crise radicale de la notion même d'objectivité, une crise des « valeurs universelles ».

Paul-François PAOLI

INTENTION DE LA CROISADE EUCHARISTIQUE POUR LE MOIS DE FÉVRIER

La soumission des pays à Notre Seigneur Jésus-Christ

Vendredi 19

Après la messe de 18h30 et à la demande du supérieur du district, M. l'abbé Bouchacourt, une heure d'adoration est organisée à l'église St-Pie X en réparation des crimes de l'avortement, pour nous préserver de nouvelles lois mortifères et en prévision du chapitre général de la Fraternité St-Pie X en juillet prochain.



Samedi 20

Une messe de requiem est chantée à l'église St-Pie X pour le repos de l'âme du roi Louis XVI. A cette occasion, les deux partis : Orléaniste et Légitimiste font une trêve pour rendre hommage à notre roi.

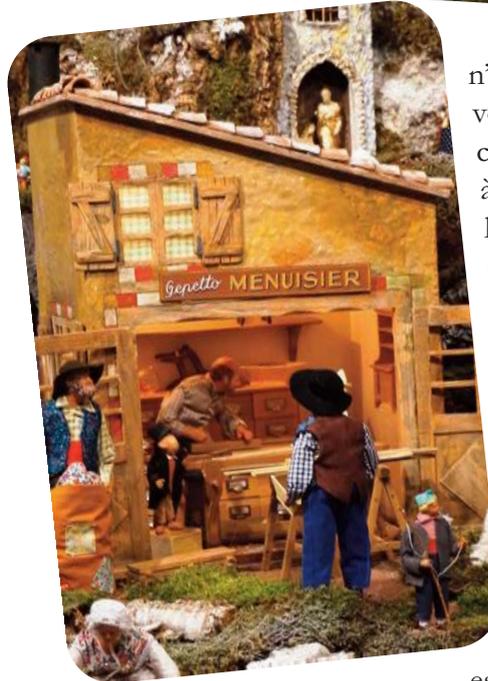
Dimanche 21



L'école Saint-Ferréol organise comme chaque année, son grand loto à la salle de Beaumont. Malgré quelques chaises vides, la bonne humeur est au programme ainsi que le traditionnel gâteau des Rois.

Vendredi 26

Avant que ne sonne le glas des crèches, l'école Saint-Ferréol se rend à Allauch pour admirer la 40^{ème} édition de la crèche animée du santonnier Orsini. Le beau temps



n'est pas au rendez-vous mais qu'importe car l'Enfant-Jésus est à l'abri et réchauffe les coeurs des petits écoliers, admiratifs de ces 650 santons habillés répartis sur 100 m².

Dimanche 28

Pour ce dernier dimanche de janvier, une quarantaine de fidèles est présente pour les adieux à la crèche à l'église St-Pie X. Après avoir ré-écouté les chants de Noël, chaque paroissien peut venir baiser l'Enfant-Jésus de la crèche en attendant de le retrouver l'an prochain.

Mardi 30

Après avoir tenus en haleine les fidèles des messes de Marseille durant ses sermons du dimanche 26, M. l'abbé Putois continue à captiver la soixantaine de personnes venues écouter au prieuré sa conférence sur les catéchismes diocésains et la direction spirituelle.

à Marseille

- Samedi 4 & Dimanche 5 :** Week-end routier et scout
Lundi 12 & Mardi 13 : Adoration quarante heures au prieuré de 8h00 à 20h30
Mercredi 14 : Cendres
Samedi 17 : Croisade Eucharistique à 15h15 au prieuré
Dimanche 18 : Conférence de cène à 17h00 à l'église St-Pie X
Lundi 19 : Messe de l'Oeuvre St Vincent-de-Paul à 18h rue de Lodi
Samedi 24 & Dimanche 25 : Formation clan au local des Caillols
Dimanche 25 : Vente de gâteaux pour le pèlerinage de Pentecôte
 Conférence de cène à 17h00 à l'église St-Pie X

à Aix-en-Provence

- Vendredi 2 :** Cercle des jeunes foyers d'Aix à 19h30 chez les Pouplier
Jeudi 22 : Cercle Saint-Vincent Ferrier à 15h30 à la chapelle

MARSEILLE

Église de la Mission de France - Saint-Pie X

44, rue Tapis Vert - 13001 Marseille

Tél : 04 91 91 67 16

- Dimanche : 10h30 messe chantée
19h00 messe basse
- En semaine : 18h30 messe basse

Vêpres et salut du St Sacrement le dimanche à 18h

Chapelet tous les jours à 18h

Salut du St Sacrement tous les jeudis et le 1^{er} samedi du mois à 17h50

Heure Sainte le 1^{er} Vendredi du mois à 17h30

Permanence en semaine de 16h00 à 18h00

Chapelle de l'Immaculée-Conception

14 bis, rue de Lodi - 13006 Marseille

Tél : 04 91 48 53 75

- Dimanche : 8h30 messe chantée
- En semaine : 7h15 messe (sauf samedi)

Permanence le lundi et le mercredi de 9h00 à 11h30

Etude des encycliques des papes le mardi à 20h00

Catéchisme pour adultes le jeudi à 20h00

Prieuré Saint-Ferréol & École Saint-Ferréol

40, chemin de Fondacle - 13012 Marseille

Tél. prieuré : 04 91 87 00 50 - Fax : 04 91 87 18 72

Email : 13p.marseille@fsspx.fr

Tél. école : 04 91 88 03 42

- en semaine : 7h15 messe basse
- le mardi en période scolaire : 11h30
- le vendredi en période scolaire : 11h00

Chapelet tous les jours à 18h30

Le 1^{er} Vendredi du mois adoration de 21h00 à minuit

Catéchisme pour les adolescentes le mercredi à 14h30

Chorale de St Pie X : répétition le lundi à 20h30

AIX-EN-PROVENCE

Chapelle de l'Immaculée-Conception

11 bis, cours Gambetta - Tél : 04 91 87 00 50

- Dimanche : 10h30 messe chantée
- Mercredi : 18h30 messe basse
- 1^{er} Vendredi du mois messe à 18h30
- 1^{er} Samedi du mois messe à 11h00

Catéchisme pour adultes le mardi à 19h00

Catéchisme pour les enfants le mercredi après-midi

CARNOUX-EN-PROVENCE

Oratoire Saint-Marcel

Immeuble Le Panorama - Avenue du Mail

- Dimanche : 8h30 messe basse

ALLEINS

Chapelle des Pénitents Blancs

rue Frédéric Mistral

Messes : 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} Dimanche du mois : 18h00

CORSE

Prieuré N-D de la Miséricorde

Lieu-dit Corociolo - 20167 AFA

Tél : 06 99 45 09 32

- Dimanche : 10h00 messe chantée
- Samedi : 18h00 messe basse

Catéchisme pour les enfants le samedi

Haute Corse

- Dimanche : 17h00 messe Ville di Paraso

L'Acampado n° 134,

février 2018, prix 1,5 €

Editeur : L'Acampado

40, chemin de Fondacle

13012 Marseille - Tél 04 91 87 00 50

Directeur de publication :

Abbé Xavier Beauvais

Dépôt légal : 2010

maquette & impression par nos soins

Abonnement annuel :
25 € ou plus

chèque à l'ordre de
L'ACAMPADO